

# Procedure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2007/2017(BUD)	Procédure terminée
Budget 2008 : le rapport de la Commission sur la stratégie politique annuelle (SPA)		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		13/12/2006
		ALDE <a href="#">VIRRANKOSKI Kyösti</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		27/02/2007
		PPE-DE <a href="#">GAHLER Michael</a>	
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

INTA Commerce international

PPE-DE [ŠŤASTNÝ Peter](#)

IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

TRAN Transports et tourisme

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

FEMM Droits de la femme et égalité des genres

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Conseil de l'Union européenne  
Commission européenne

DG de la Commission

Commissaire

[Budget](#)

GRYBAUSKAITĖ Dalia

## Événements clés

29/03/2007	Vote en commission		Résumé
03/04/2007	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A6-0123/2007</a>	
23/04/2007	Débat en plénière		
24/04/2007	Résultat du vote au parlement		
24/04/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0131/2007</a>	Résumé
24/04/2007	Fin de la procédure au Parlement		

## Informations techniques

Référence de procédure	2007/2017(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/45155

## Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE386.388</a>	07/03/2007	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE386.483</a>	12/03/2007	EP	
Avis de la commission	AFET	<a href="#">PE386.336</a>	22/03/2007	EP	
Avis de la commission	INTA	<a href="#">PE386.301</a>	27/03/2007	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A6-0123/2007</a>	03/04/2007	EP	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		<a href="#">T6-0131/2007</a>	24/04/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)2625/2	31/05/2007	EC	

## Budget 2008 : le rapport de la Commission sur la stratégie politique annuelle (SPA)

---

La commission a adopté le rapport de Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI) sur la stratégie politique annuelle (SPA) de la Commission pour la procédure budgétaire 2008. Le rapport a fait observer que 2007 marquera le début des préparatifs du réexamen complet et global 2008-2009 (révision à mi-parcours) du cadre financier pluriannuel (CFP) 2007-2013.

La commission a souligné à nouveau "l'importance qu'elle attache à ce que les programmes de dépenses de l'UE contribuent efficacement à la réalisation des objectifs politiques qu'ils sont censés atteindre". Elle a donc affirmé son intention de marquer ses travaux afférents au budget 2008 au coin d'un "budget axé sur les résultats". La commission a également souligné l'importance du suivi de l'exécution du budget, moyen de s'assurer de l'exécution de la politique.

La commission a souligné qu'un dispositif administratif efficace et rentable pour l'Union européenne doit être doté des ressources nécessaires, et attendait avec intérêt les résultats de l'exercice d'évaluation qu'effectuent les services de la Commission au sujet des besoins réels de la Commission en personnel, résultats qui doivent être présentés le 30 avril 2007. Elle s'est félicitée des indications contenues dans la stratégie politique annuelle 2008 selon lesquelles la Commission entend poursuivre les efforts tendant à réorienter ses ressources humaines selon les priorités politiques, mais a rejeté "la présentation de ces priorités suivant les rubriques "prospérité", "solidarité", "sécurité" et "rayonnement extérieur".

Les députés européens de la commission se sont dits préoccupés par le développement des agences décentralisées existantes au détriment des marges disponibles au titre des rubriques du cadre financier.

Parmi les autres points spécifiques contenus dans le rapport, la commission a souligné que l'efficacité énergétique constitue une "priorité résolument tournée vers l'avenir" pour lutter contre le problème du changement climatique. Elle a reconnu que cela nécessite une stratégie transversale et demandé à la Commission de continuer à mener des "actions décisives" dans le sens de la réalisation de cet objectif. Le rapport s'est félicité de l'intention de la Commission d'entreprendre des actions-clés dans le domaine de la recherche et de l'innovation afin de favoriser la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en 2008, et a soutenu en particulier le travail préparatoire afin de garantir qu'une décision de créer un institut européen de technologie (IET) sera adoptée en 2007.

La commission attend également des "propositions précises" de la Commission quant à la révision à mi-parcours de la politique agricole commune. Enfin, elle a considéré que "l'aspect essentiel" de la politique de communication et d'information consiste à informer les citoyens de l'UE sur les actions et les programmes réalisés par l'UE et sur les améliorations qu'ils ont rendues possibles au fil des ans, et que la campagne relative aux priorités politiques devrait être définie à un stade ultérieur de la procédure budgétaire en prenant en considération les priorités du Parlement.

## Budget 2008 : le rapport de la Commission sur la stratégie politique annuelle (SPA)

---

En adoptant le rapport de M. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI), le Parlement européen se rallie très largement à la position de sa commission des budgets et approuve la stratégie politique annuelle de la Commission pour la procédure budgétaire 2008.

Le Parlement européen a d'abord voulu réinsérer l'adoption du budget 2008 dans son contexte politique et notamment dans celui de la mondialisation. C'est pourquoi, il estime que les ressources financières et humaines de l'Union doivent correspondre aux défis suscités par la mondialisation et permettre à l'Union d'y répondre adéquatement. Plusieurs priorités doivent être respectées dans ce contexte, telles que le programme de Lisbonne (en particulier, développement durable, croissance et emploi, renforcement de la compétitivité et cohésion sociale) et les défis posés par la politique énergétique et le changement climatique. Toutefois, les marges de manœuvre budgétaires sont étroites et la capacité de l'Union à réagir aux changements politiques en termes budgétaires, extrêmement limitée. Le Parlement indique cependant qu'en tant qu'autorité budgétaire, il veillera à ce que le budget soit dépensé dans la perspective d'un retour sur investissement, même si globalement la stratégie politique annuelle de la Commission ne reflète pas de façon appropriée les priorités du Parlement.

Globalement, le Parlement demande une amélioration de la cohérence entre la procédure budgétaire classique et la stratégie budgétaire de la Commission alors que cette dernière s'était engagée à mieux corréliser les priorités législatives et les décisions budgétaires. Il attend de la Commission qu'elle ajuste ses priorités en fonction des décisions qui seront prises par l'autorité budgétaire au cours de la procédure annuelle.

Un budget axé sur les résultats : le Parlement souligne l'importance qu'il attache à ce que les programmes de dépenses de l'Union contribuent à la réalisation des objectifs politiques qu'ils sont censés atteindre. À titre de 1<sup>ère</sup> étape dans cette voie, il approuve l'approche d'un budget plus clair et se réjouit dès lors de l'approche budgétaire basée sur les activités. Toutefois, des lacunes sont encore constatées dans cette approche et c'est la raison pour laquelle, le Parlement appelle la Commission à respecter plus rigoureusement les structures du budget basé sur les activités et le cadre financier pluriannuel. Il attend également des améliorations dans la présentation des fiches d'activité de l'avant-projet de budget 2008. Des efforts sont également réclamés en matière de suivi de l'exécution budgétaire.

Ressources humaines : le Parlement est dit convaincu qu'un dispositif administratif efficace et rentable pour l'Union devrait être doté de ressources nécessaires appropriées. C'est pourquoi, il attend une évaluation des besoins réels de la Commission en personnel pour définir ses objectifs dans des domaines clés tels que l'énergie, le changement climatique, l'immigration, la mise en œuvre de programmes pluriannuels et la surveillance de la transposition de la législation communautaire dans les États membres. Il étudiera par le menu les résultats de cet examen afin de répondre aux défis futurs, dès la procédure budgétaire 2008.

Si le Parlement se réjouit de la réorientation des ressources humaines de la Commission selon les priorités politiques, il rejette la présentation de ces priorités suivant les rubriques "prospérité", "solidarité", "sécurité" et "rayonnement extérieur". Il demande au contraire à la Commission de lui donner de plus amples informations sur la politique des ressources humaines et sur la stratégie de redéploiement pour 2008.

Le Parlement s'inquiète également de la multiplication des agences décentralisées et rappelle que toute création d'une nouvelle agence exécutive devrait être financée par l'enveloppe du programme correspondant. Il craint par conséquent que toute nouvelle augmentation du nombre des agences exécutives réduise les crédits disponibles au titre des enveloppes affectées aux programmes. Il entend clarifier la définition, le rôle et le coût de tous les organismes définis à l'article 185 du règlement financier afin d'évaluer leur ratio coût-efficacité. S'inquiétant de la dilution des responsabilités, le Parlement a tenu à rappeler que la décentralisation des responsabilités vers les différentes

directions générales n'exonèrent pas la responsabilité personnelle des fonctionnaires de l'Union. Dans un amendement oral du rapporteur adopté en Plénière, le Parlement indiquait à cet égard, sa crainte que la création d'agences exécutives et autres organismes ad hoc n'entraîne une augmentation du nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels et ne permette plus d'avoir une vision globale de l'administration de l'Union. La Plénière demande dès lors à la Commission d'indiquer dans son avant-projet de budget 2008 comment les postes des nouvelles agences exécutives seront compensés par des réductions au sein de la direction générale concernée et d'aborder le problème du contrôle démocratique de ces agences.

Cadre financier pluriannuel : le Parlement s'inquiète des marges limitées, et parfois de plus en plus réduites, sous les rubriques 1a et 3 et s'oppose fermement à la proposition de la Commission d'utiliser la faible marge laissée sous ces 2 rubriques pour de nouvelles initiatives. Il considère que l'étroitesse des marges limite la possibilité de répondre efficacement à toute priorité nouvelle ou urgente. C'est pourquoi, il demande à la Commission de présenter une vue d'ensemble des marges laissées sous les différentes rubriques. Globalement, le Parlement s'inquiète également du manque de lisibilité de certains documents budgétaires.

En ce qui concerne les projets pilotes et les actions préparatoires, le Parlement rappelle que l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 dispose que les deux branches de l'autorité budgétaire doivent informer la Commission de leurs intentions avant la mi-juin. Or, si les marges disponibles ne s'avèrent pas suffisantes, certains projets pilotes ou actions préparatoires nouveaux ne pourront voir le jour.

Il s'inquiète également de l'impact possible des changements que la Commission propose d'apporter à la programmation financière alors que les marges sont déjà faibles, en particulier suite au financement accru des agences ou de la création de fonds nouveaux.

Il se dit également préoccupé par la proposition faite de concentrer en fin de période les engagements afférents à certains programmes dans la stratégie politique annuelle 2008, avec les difficultés que cela pourrait engendrer dans les années à venir au sein du cadre financier pluriannuel vu le RAL croissant (restant à liquider).

Aspects spécifiques : de nombreux autres aspects spécifiques de la procédure budgétaire ont été abordés dans la résolution. Ainsi, le Parlement :

- soutient la création d'un Institut européen de technologie mais attend des éclaircissements sur son financement futur ;
- s'inquiète de l'intention de la Commission de concentrer en fin de période les engagements afférents à une grande partie des nouveaux programmes de la rubrique 1a et considère que cette approche ne constitue pas un mode de programmation financière approprié et même en contradiction avec l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 qui ne permet à l'autorité budgétaire de s'écarter du montant initialement prévu dans un acte de base que de 5% seulement ;
- demande à la Commission de clarifier ses intentions quant à la programmation financière du programme d'apprentissage tout au long de la vie et de traiter celui-ci comme une priorité ;
- demande des éclaircissements sur la manière dont la Commission envisage d'équilibrer le programme RTE-T au cours des années à venir et sur la manière de mettre en œuvre budgétairement ce programme ;
- demande que la politique de cohésion constitue une priorité pour les deux branches de l'autorité budgétaire durant la procédure budgétaire 2008 ;
- constate que la Commission propose de réduire la marge de la rubrique 2 de 2 Mios EUR pour couvrir les activités supplémentaires de l'Agence européenne pour l'environnement, qu'elle entend augmenter les crédits de la rubrique 3a pour FRONTEX de 10,9 Mios EUR et de renforcer le financement d'EUROJUST de 2,5 Mios EUR supplémentaires par an entre 2008 et 2013 : le Parlement rappelle à la Commission que toutes ces augmentations doivent être approuvées par l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle ;
- attend des propositions précises de la Commission quant à la révision à mi-parcours de la politique agricole commune ;
- encourage la Commission à continuer de défendre sa propre autonomie en matière de communication tout en reconnaissant la nécessité d'une coordination des différentes politiques de communication mises en œuvre par les institutions (il invite dès lors le groupe interinstitutionnel à présenter un programme de travail pour 2008 plus concret et mieux coordonné en la matière et attire l'attention de la Commission sur le fait que 2008 sera l'année précédant les élections européennes) ;
- approuve pour l'essentiel les objectifs des actions extérieures définis dans la stratégie politique annuelle, tout en réclamant un renforcement de la coopération avec les pays en développement (dans les domaines du changement climatique et de l'immigration notamment) et des objectifs du Millénaire pour le développement ;
- constate que la marge prévue pour la rubrique 4 des perspectives financières se chiffre à 334 Mios EUR pour permettre de satisfaire les besoins à venir (ex. : négociations sur le statut définitif du Kosovo et le processus de paix au Moyen-Orient) mais cette marge est artificiellement élevée dans la mesure où elle comprend 200 Mios EUR initialement prévus pour le Fonds de garantie des prêts : il indique donc que cette somme de 200 Mios EUR est uniquement disponible en 2008 à titre exceptionnel ;
- considère que l'évolution rapide de la situation dans le domaine de la PESC appelle un contrôle et une coopération permanents entre les institutions : il faut dès lors affecter à celle-ci des montants dûment évalués par le Parlement ;
- se réjouit de l'organisation d'un débat élargi sur les questions touchant aux méthodes de gouvernance de la Commission.